



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 février 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

#### Documentation de la Conférence

##### Note du Secrétariat

#### I. Délais impartis et langues utilisés

1. Les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies – l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe – sont les langues officielles de la Conférence. Les gouvernements sont priés de faire parvenir au secrétariat du Groupe d'experts pour les noms géographiques, dès que possible et au plus tard le 21 mai 2012, les documents numériques qu'ils auront établis sur les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Conférence.

2. Il est primordial que les gouvernements et les experts respectent le délai susmentionné de façon que leurs documents puissent faire l'objet d'un tirage officiel et être mis en ligne, avant la tenue de la Conférence, sur le site Web du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (<http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/default.html>).

#### II. Formatage et présentation

3. Les documents, établis au format Microsoft Word ou PDF, peuvent être envoyés au secrétariat du Groupe d'experts par courrier électronique aux adresses indiquées ci-dessous. Il est essentiel que les documents soient d'une longueur raisonnable et ne comptent pas plus de 10 pages. Le point de l'ordre du jour provisoire (E/CONF.101/1) au titre duquel le document est présenté doit aussi être indiqué. Pour que la session se déroule dans les temps, certains documents devront peut-être être soumis pour information et non pour examen.

4. Tous les documents présentés devront être accompagnés d'un résumé ne dépassant pas une demi-page dactylographiée. Les documents seront distribués dans la (les) langue(s) originale(s) et le résumé sera traduit et distribué dans les autres langues officielles. Veuillez noter que les acronymes et les sigles doivent toujours



être développés à la première occurrence. S'ils sont très nombreux, il conviendra d'en donner la liste au début du document.

5. Les dispositions nécessaires doivent être prises à l'avance auprès du secrétariat pour toute communication nécessitant un vidéoprojecteur (PowerPoint par exemple) ou autre matériel audiovisuel.

### **III. Rapports nationaux**

**(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)**

6. Conformément à la résolution 7 de la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, les gouvernements sont priés de respecter les directives énoncées ci-dessous pour la rédaction de leurs rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques depuis la neuvième Conférence. Les rapports nationaux doivent comprendre les éléments ci-après :

- a) Un résumé d'une page exposant les principaux points examinés;
- b) Des informations générales ou un bref historique (uniquement dans le cas des pays qui n'ont pas présenté de rapports nationaux lors des précédentes conférences);
- c) Un examen des objectifs et des programmes nationaux;
- d) Un examen des problèmes rencontrés, des solutions envisagées et des résultats obtenus au cours de la période considérée;
- e) Des conclusions et recommandations.

7. Il serait plus judicieux de présenter certains renseignements concernant la normalisation nationale dans des documents distincts, afin qu'ils puissent être examinés au titre d'autres points de l'ordre du jour.

### **IV. Mesures prises et proposées pour l'application des résolutions des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques – y compris les avantages économiques et sociaux du processus**

**(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)**

8. Les gouvernements sont invités à présenter des documents au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire, qui porte sur l'application des résolutions des Nations Unies.

### **V. Rapport de la Conférence**

9. Le rapport sur les travaux de la Conférence sera publié en un seul volume. Les documents techniques reçus dans le délai imparti seront publiés sur le site Web du Groupe d'experts pour les noms géographiques.

10. Toute correspondance sera adressée au secrétariat du Groupe d'experts, comme suit :

Sabine Warschburger  
Division de statistique  
Service des services statistiques  
2 United Nations Plaza, DC2-1682  
New York, NY 10017  
États-Unis d'Amérique  
Télécopie : 1 212 963 4569  
Adresse électronique : [warschburger@un.org](mailto:warschburger@un.org)

11. Prière de mettre Vilma Frani en copie ([frani@un.org](mailto:frani@un.org)).

---